

3ème Festival Musique d'abord

Barbizon présente son projet de mécénat participatif **3ème festival Musique d'Abord**
Il propose à chacun de le soutenir sur internet dès 10 € et de participer à **Musique d'Abord**.

Pourquoi ?

Barbizon mène à bien un projet qui lui tient à cœur, le **Festival Musique d'abord**, au cours duquel se produisent à la fois des jeunes interprètes issus des concours internationaux et des musiciens dont la carrière internationale est déjà reconnue. Les éditions précédentes ont permis de découvrir des instruments peu joués comme le tuba et la contrebasse dans des répertoires virtuoses ainsi que des compositeurs contemporains tel Jean Louis Darbellay.

Pour sa troisième édition la Commune de Barbizon décide d'associer, pour la seconde année consécutive, le grand public à ce projet de qualité. Pour cela, elle a choisi le crowdfunding, qui permet à chacun de participer sur internet à un projet qui a besoin du soutien de tous pour voir le jour. **3ème festival Musique d'Abord** sera accessible à tous du 21 septembre au 18 octobre sur www.commeon.com, la plateforme de mécénat participatif.

A quoi va servir la collecte de crowdfunding ?

Les soutiens du crowdfunding serviront à couvrir une partie des frais de l'organisation du festival pour un total souhaité de 2500 €.

www.commeon.com/projet/3festivalbarbizon

Comment cela fonctionne ?

Les donateurs choisissent le montant de leur soutien financier en quelques clics. En remerciement, de magnifiques contreparties leur sont proposées selon la contribution, faisant d'eux des témoins et des acteurs privilégiés de **3ème festival Musique d'Abord**

Et ce n'est pas tout. Un avantage fiscal est prévu par la loi sur le mécénat : 66% du montant donné par les particuliers sont ainsi déductibles de l'impôt sur le revenu, et 60% pour les entreprises (dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires).

Comment soutenir et participer ?

Rien de plus simple,

Rejoignez **3ème festival Musique d'Abord**, en ligne ici :

www.commeon.com/projet/3festivalbarbizon

A propos de Commeon

Créé en 2014 (sous le nom Culture Time) par Thérèse Lemarchand et Jean-Noël Juston, Commeon propose une nouvelle forme d'engagement au public. Il peut ainsi soutenir activement le projet de son choix par un don ou un vote de façon simple, ludique et participative. Ce site de crowdfunding permet à chacun de décider de son budget philanthropique, de contribuer dès 10 euros et en 3 clics, de bénéficier d'un avantage fiscal et de contreparties, et de gérer simplement l'ensemble de ses informations et reçus fiscaux, depuis un même espace. Tous les projets présentés sur Commeon sont éligibles au mécénat. Pour les structures professionnelles, le site est un espace de collecte, de visibilité, de partage et de création de communautés. Depuis mai 2014, plus de 180 projets ont été menés à bien sur commeon.com, réunissant plus de 8 000 mécènes particuliers et entreprises partout en France, et près d'1 million d'euros collectés pour le secteur.

www.commeon.com

COMMEON : Donner prend tout son sens